



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exportations

Question écrite n° 14817

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les difficultés que peuvent rencontrer les entreprises françaises sur le marché africain face à la concurrence des intervenants de la République populaire de Chine en Afrique. On ne compte plus les relations commerciales établies et les visites de dignitaires chinois sur ce continent mettant les entreprises chinoises en situation de remporter des marchés, nonobstant les relations antérieures, voire historiques, liant notre pays avec ceux d'Afrique. S'il faut convenir que le phénomène n'est plus aujourd'hui tout nouveau, en revanche il est de plus en plus affirmé et les dégâts économiques causés sont de plus en plus importants. À plusieurs titres d'ailleurs car le modèle chinois du « win-win » (gagnant-gagnant) pourrait laisser la porte ouverte à une nouvelle forme de néocolonialisme drapé des illusions d'aides apportées au développement de pays en voie de développement, auxquels d'ailleurs la France n'a jamais manqué d'écoute ou de soutien. Il lui demande en conséquence de lui faire connaître quelles sont les actions entreprises par sur le plan diplomatique susceptibles de favoriser la coopération et les échanges commerciaux avec l'Algérie.

Texte de la réponse

Nos entreprises implantées en Afrique doivent aujourd'hui faire face à une concurrence de plus en plus importante de la part de la Chine en particulier, et plus généralement de l'ensemble des pays émergents. Le cas de l'Algérie est significatif de cette évolution : si la France reste leader en termes de part de marché, avec 16,7 %, la Chine a connu ces dernières années une progression importante de sa part de marché, qui atteint aujourd'hui près de 9 %. Le ministère des affaires étrangères et européennes, en concertation avec les services de l'État concernés et les entreprises françaises, s'attache à préserver et renforcer les positions commerciales françaises en Algérie en apportant aux entreprises toute l'aide possible, sur le terrain et dans leurs relations avec les autorités algériennes. La mission économique à Alger assure la coordination et le suivi de notre politique commerciale et organise régulièrement des événements dont l'objectif est de renforcer la visibilité des entreprises françaises et leur implantation sur le marché algérien. Par ailleurs, un dialogue régulier existe à haut niveau sur ces questions. Le Président de la République et le Premier ministre, lors de leurs derniers déplacements en Algérie respectivement en décembre 2007 et en juin 2008, ont rappelé que le partenariat d'exception franco-algérien devait également être développé dans sa dimension économique et commerciale. Dans cette perspective, des discussions sont en cours avec nos partenaires algériens en vue d'améliorer les conditions de l'investissement français en Algérie. Nous avons notamment pour ambition de signer prochainement un accord sur la promotion des investissements. Enfin, un Forum Maghreb réunira du 19 au 21 novembre, à Marseille, les conseillers du commerce extérieur de la zone Maghreb, les chefs des missions économiques près les ambassades de France au Maghreb et les entreprises du sud de la France. L'objectif de cet événement est de développer une réflexion sur la priorité à accorder au Maghreb dans la stratégie des entreprises françaises, notamment des PME.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14817

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 15 janvier 2008, page 244

Réponse publiée le : 4 novembre 2008, page 9522